



Annecy, le 26 juin 2026
N° 20260626/ARM/EMA/EMZD LYON/DMD74/NP

NOTE D'ORIENTATION

OBJET : Cérémonie militaire du 14 juillet 2026 à Annecy.

ANNEXES : I. Déroulement général
II. Modalités pratiques
III. Cérémonial
IV. Dispositif de la prise d'armes
V. Remise de décorations
VI. Défilé

A l'occasion de la fête nationale, une cérémonie militaire aura lieu le mardi 14 juillet 2026 à 11h00, sur le Pâquier à Annecy. Elle sera suivie d'un défilé à pied et motorisé sur l'avenue d'Albigny.

La présente note donne les orientations relatives aux modalités d'organisation et de déroulement. Elle sera complétée par une note finale d'organisation en S28.

Une **reconnaissance** du dispositif aura lieu le **lundi 06 juillet à 10h30**. Un représentant de chaque entité participante ou organisatrice est attendu. Rendez-vous devant la grille d'honneur de la préfecture.

Les unités participantes voudront bien confirmer les données d'effectifs et de matériel automobile à cette occasion et par ailleurs fournir à la DMD le texte des commentaires de présentation qui seront lus avant le début de la cérémonie.

Le lieutenant-colonel Ludovic ROUGELOT
Délégation militaire départementale
de Haute-Savoie

ANNEXE I

DÉROULEMENT GENERAL

14/07/2026 Horaires	Déroulement	Responsables / acteurs Observations
08h30	Marquage du dispositif	DMDA, CC1 CONTET, équipe marquage 27
09h15	Reconnaissance terrain des unités	DMDA, OSA27, 1 représentant par entité
	Ouverture des barrières du Pâquier	PM Annecy
	Installation des moyens sono	Mairie d'Annecy
	MEP du dispositif d'interdiction de circulation	PM/PN/27 ^e BCA
09h30	Mise en place des véhicules de cérémonie	Commandant des troupes motorisées (CTM)
10h30	Mise en place des troupes	Commandant des troupes à pied (CTP)
	Reconnaissance et répétition des remises de décorations	Chancelier 27 ^e BCA
10h40	Mise en place des présidents d'associations, des porte-drapeaux et des membres d'associations	ONAC-VG
	Mise en place des cadres sans troupe et des récipiendaires	OSA 27 ^e BCA
	Mise en place des autorités hors rang protocolaire	BRCE
10h45	Présentation générale de la prise d'armes et des unités	OSA 27 ^e BCA / Maître de cérémonie
10h50	Formation du rang protocolaire	BRCE/DMDA - Cour d'honneur préfecture
10h55	Présentation du dispositif au COMTROUP - Honneurs au Drapeau	COMTROUP- CTP
11h00	Arrivée des autorités	DMDA
11h02	Salut au Drapeau	DMDA
11h05	Revue des troupes	AMP - COMTROUP
11h10	Remise de décorations	COMTROUP – CHANC
11h25	Départ des autorités Salut aux porte-drapeaux et associations	DMDA ONAC-VG
11h30	Mise en place pour le défilé	DMDA - COMTROUP - CTP- CTM
11h50	Défilé à pied et motorisé	COMTROUP - CTP - CTM
12h00	Fin du défilé	

ANNEXE II

MODALITES PRATIQUES

1. PARTICIPATION

1.1. Prise d'armes

27^e BCA :

- Autorité militaire principale (AMP): **COL CHANTREL**, CDC 27^e BCA / DMD 74
- Commandant des troupes (COMTROUP) : **1 OFF SUP à désigner**
- 1 compagnie d'honneur à 3 sections de la 1^e CIE : **CNE de LA CHESNAIS**, CDU

Gendarmerie - GGD 74 :

- Commandant des troupes à pied (CTP) : **1 OFF à désigner**
- Commandant des troupes motorisées : **CEN PAUTRAT**, cdt EDCF. **A confirmer.**
- Drapeau du GGD 74 et sa garde à 6.
- 1 peloton mixte GD-GM à 18 SOFF.
- 1 peloton des cadets de la Gendarmerie à 30.
- 1 peloton motocycliste de l'EDCF (**nombre de motos à confirmer**).

Police nationale - DIPN 74 :

- 1 peloton CRS motocycliste (6 motos) : **Chef de détachement à désigner.**

Douanes - DIR 74:

- 1 détachement à 10 douaniers. **A confirmer.**
- 1 VL. **A confirmer.**

Sapeurs-pompiers - SDIS 74 :

- Chef de détachement : **1 OFF SUP à désigner.**
- Drapeau du corps départemental SDIS 74 et sa garde à 6.
- 1 peloton de sapeurs-pompiers avec équipages des vhls : **chef de peloton à désigner.**
- 1 peloton de JSP. **A confirmer.**
- 11 véhicules (7 VL et 4 PL) (+ 1 ensemble tracté en attente, à intégrer au défilé). **A confirmer.**

Cadres sans troupes :

- 1 carré des cadres sans troupes des différentes unités (environ 15) : Gendarmerie, 27^e BCA, GS, CMA, CIRFA, SDIS...

Présidents d'associations

Un ou plusieurs rangs de présidents d'associations en fonction de leur nombre

Porte-drapeaux des associations

1 ou plusieurs rangs de porte-drapeaux en fonction de leur nombre.

Membres des associations

Autorités hors rang protocolaire :

Elus, chefs de service départementaux sur 1 ou plusieurs rangs en fonction de leur nombre

Récipiendaires : tenue 21, aux ordres du chancelier 27^e BCA

A définir. Recueil des informations à charge chancelier 27^e BCA.

1.2. Défilé

1.2.1. Troupes à pied

- 27^e BCA : COMTROUP, CDU, 3 sections.
- Gendarmerie : CTP, drapeau du GGD 74, 1 peloton de gendarmes, 1 peloton de cadets de la gendarmerie.
- SDIS : 1 peloton de jeunes sapeurs-pompiers.

1.2.2. Troupes motorisées

- EDCF : CTM, 5 motos à confirmer
- 27^e BCA : 1 quad, 1 SSV
2 VLTT
2 VBMR SERVAL
- PN/CRS : 6 motos
- DOUANES : 1 VL à confirmer
- SDIS : 12 véhicules (8 VL et 4 PL) avec les pompiers et JSP embarqués. A confirmer.
- Le commandant des troupes motorisées coordonnera la mise en place des véhicules sur le Pâquier, la sortie des véhicules en fin de cérémonie, le déplacement, la mise en place pour le défilé et l'éclatement final.

2. TENUE / ARMEMENT

A définir par les commandants d'unité, en conformité avec les commentaires descriptifs.

3. REPARTITION DES MISSIONS

3.1. DMD 74

- Organisation générale/coordination : **LCL ROUGELOT**, DMDA (06 08 00 08 62)
- Marquage cérémonie/ accueil-placement des troupes/ cadencement du défilé :
CNE (R) PERROT, effort sur MEP front SUD / unités statiques pendant le défilé
CNE (R) PARDON, effort sur MEP front OUEST / coordination défilé
CC1 CONTET, effort sur MEP front NORD / appui coordination défilé

3.2. 27^e BCA

- Appuyer la DMD en désignant une équipe de 4 MDR pour :
 - Assurer le marquage des emplacements de cérémonie à 08h30
 - Filtrer l'accès à l'emplacement des 200 chaises (prise d'armes), destinées aux personnes âgées spectatrices et aux familles des décorés ;
 - Evacuer les spectateurs de l'emplacement de la prise d'arme à la mise en place des troupes ;
 - Sécuriser la traversée de la piste cyclable par les autorités à leur arrivée ;
 - Filtrer l'accès à l'estrade « officiels » (défilé), destinée aux autorités et aux présidents d'associations ;
 - Evacuer les spectateurs pour l'installation des porte-drapeaux (défilé) ;
 - Evacuer les spectateurs de la route de l'avenue d'Albigny pour le passage du défilé ;
 - Activer la barrière de la rue du 30^e RI depuis la guérite préfecture.
- Fournir 5 postes radio portatifs pour coordination défilé.
- **OSA 27^e BCA** :
 - Appui DMD à la mise en place des troupes (eft sur 27^e BCA) et cadres sans troupes;
 - Lecture des commentaires de la prise d'armes et du défilé en lien avec le maitre de cérémonie.

- **CHANCELIER 27^e BCA:**

- Regroupement des décorations, constitution du coussin, pilotage de la répétition et de la remise des décorations.
- Porte-coussin : 27^e BCA
- Porte micro : GGD 74

3.3. SENTINELLE

La section Sentinelle (RO12) du 13^e BCA sera déployée autour du dispositif de 10h00 à 13h00, en lien avec la DIPN et la PM.

3.4. MAIRIE D'ANNECY

- Maître de cérémonie (MC) : **Mme Aurélie SALLENT**, chef du protocole.
- Installation de :
 - 200 chaises sur le dispositif de prise d'arme (voir plan), destinées aux personnes âgées pour la prise d'arme ; *une trentaine de places sera à conserver pour les familles des décorés (à charge SG 27^e BCA)*
 - tentes légères pour la protection solaire ;
 - une estrade « officiels » sur le trottoir (côté Pâquier) face à la préfecture, destinée aux autorités pour le défilé ;
 - 40 chaises sur rack (en libre-service) derrière l'estrade pour le défilé pour les personnes âgées ;
 - pavoisement (drapeaux français) des 2 réverbères de l'entrée de prestige de la préfecture.
- Sonorisation du dispositif de la prise d'armes:
 - un micro sans fil sur pied, un pupitre ou une table pour les lecteurs ;
 - un micro cravate pour le commandant des troupes ;
 - un micro-perche sans fil pour la remise de décorations.

3.5. POLICE MUNICIPALE D'ANNECY

- Ouverture des barrières d'accès au Pâquier à 9h15 pour la mise en place des véhicules,
- Facilitation du stationnement (réservation d'une zone) rue REVON pour déposer des troupes et stationnement des cars.
- 3 PL du 27^e BCA contribueront à l'interdiction et à la sécurisation de l'avenue d'Albigny (dispositif anti-véhicule bédard) ; une fois leurs troupes débarquées, ils se rendront sur les points suivants où ils se mettront à la disposition de la PM :
 - 1 PL au croisement bd St Bernard de Menthon/avenue d'Albigny
 - *Empêcher l'accès à l'ave d'Albigny en laissant libre le bd St B. de Menthon*
 - 1 PL au croisement rue Dupanloup/avenue d'Albigny
 - *Empêcher l'accès à l'ave d'Albigny depuis la rue Dupanloup*
 - 1 PL au croisement rue J.Jaurès/avenue d'Albigny
 - *Empêcher l'accès à l'ave d'Albigny depuis BONLIEU*
- Facilitation du stationnement (par panneautage) des véhicules légers des autorités et participants à la cérémonie rue Dupanloup entre la rue Mgr Rendu et l'avenue d'Albigny.
- Facilitation de la mise en place du défilé et de son bon déroulement.

En coordination avec la DIPN :

- Interdiction de la circulation (et mise en place des déviations) de 11h15 à la fin du défilé :
 - sur l'avenue d'Albigny :
 - entre le bd St Bernard de Menthon et la rue J.Jaurès ;
 - sur l'itinéraire de mise en place et de sortie du défilé motorisé (rue Louis Revon, avenue du Parmelan puis rue J.Jaurès, Sommeiller).

3.6. DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DE LA POLICE NATIONALE

Sécurisation de l'ensemble de la cérémonie sur le Pâquier et sur l'avenue d'Albigny en intégrant la présence du dispositif SENTINELLE.

3.7. SDIS 74

Mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours avec une ambulance (VSAV) dédiée au secours à personne et un infirmier sapeur-pompier, en retrait du dispositif de cérémonie de pied ferme.

3.8. PREFECTURE – BRCE

- Mise en place des plaquettes du rang protocolaire sur le Pâquier.
- Accueil des autorités protocolaires dans la cour d'honneur de la Préfecture.
- Accueil/guidage des autorités hors rang protocolaire vers le Pâquier.
- Constitution du rang protocolaire avant le déplacement, conformément au dispositif du Pâquier.
- Accompagnement-guidage des autorités en lien avec DMDA.
- S'assurer de l'ouverture de la rue du 30^e RI pour la dislocation du défilé à pied (MEP d'un MDR 27^e BCA dans la guérite).

3.9. ONAC-VG 74

- Accueil-Installation des porte-drapeaux, présidents et membres associatifs pour la cérémonie.
- Accueil-guidage des autorités lors du salut des porte-drapeaux et présidents.
- MEP des porte-drapeaux pour le défilé militaire et le défilé de clôture des porte-drapeaux.

ANNEXE III

CEREMONIAL

Horaires	Déroulement	Commandement	Sonnerie (sono)	Responsables / acteurs Observations
10h55	Présentation du dispositif au COMTROUP CTP en C CTP fait demi-tour Le COMTROUP se place en B Le COMTROUP prend le commandement	Garde à vous Présentez armes Dispositif rassemblé, à vos ordres mon colonel Reposez armes Repos	Garde à vous	<i>Commentaire MC</i> CTP CTP CTP <i>A l'issue, le CTP retourne sur les rangs</i> COMTROUP COMTROUP
	Honneurs au Drapeau du GGD 74 COMTROUP en B COMTROUP s'avance en C et fait demi-tour COMTROUP fait demi-tour	Garde à vous Présentez armes Au drapeau Reposez armes Repos	Garde à vous Au drapeau Marseillaise	COMTROUP COMTROUP Le drapeau GGD, et sa garde (en attente côté préfecture) se placent en B. COMTROUP Le drapeau gagne son emplacement sur les rangs COMTROUP COMTROUP
11h00	Accueil des autorités COMTROUP en B COMTROUP fait demi-tour et salue COMTROUP s'adresse à l'AMP	Garde à vous Présentez armes Unités militaires et de sécurité intérieure de la place d'Annecy rassemblées, à vos ordres mon colonel	Garde à vous	<i>Commentaire MC</i> COMTROUP COMTROUP Les autorités, guidées par le DMDA, se placent en A. COMTROUP

Horaires	Déroulement	Commandement	Sonnerie (sono)	Responsables / acteurs Observations
	Salut de l'AMP et des autorités au drapeau		Marseillaise	L'AMP et le DMDA guident les autorités vers le drapeau Le COMTROUP accompagne le mouvement Dès que les autorités sont alignées face au drapeau Le DMDA raccompagne les autorités vers A. L'AMP et le COMTROUP se placent au début du dispositif.
11h05	Revue des troupes par l'AMP A l'issue, après avoir salué le rang protocolaire en B, l'AMP le réintègre. COMTROUP en C face aux troupes. Le COMTROUP rejoint son emplacement sur les rangs d'où il donnera les commandements.	Reposez armes Repos	La Montagne (arrêt une fois l'AMP arrivé en B)	COMTROUP accompagne l'AMP COMTROUP COMTROUP
11h10	Remise de décorations			<i>Commentaire MC</i> Cette séquence est décrite en annexe V.
11h25	Départ des autorités COMTROUP se déplace en B, face aux troupes et dos au rang protocolaire COMTROUP fait demi-tour et salue les autorités qui quittent le dispositif et vont saluer les porte-drapeaux, les présidents d'association et les autorités hors rang. Dès que les autorités ont quitté la place, COMTROUP fait demi-tour. COMTROUP en B	Garde à vous Présentez armes Reposez armes Repos	Garde à vous	<i>Commentaire MC</i> COMTROUP Le DMDA guide les autorités vers les porte-drapeaux. Le DIRONAC les accueille. COMTROUP COMTROUP

Horaires	Déroulement	Commandement	Sonnerie	Responsables / acteurs Observations
11h30	Mise en place du défilé à pied et motorisé COMTROUP en B	Garde à vous Les troupes motorisées aux ordres du CTM Pour les troupes à pied : - portez armes - à droite, droite - en avant marche	Garde à vous	<i>Commentaire de présentation du défilé</i> COMTROUP COMTROUP <i>Le CTM regroupe les équipages et coordonne le départ des véhicules.</i> COMTROUP Le COMTROUP se place en tête et emmène les troupes à pied au point de départ du défilé.

ANNEXE IV

DISPOSITIF DE LA PRISE D'ARMES



Alignement sur 3 rangs pour le 27° BCA et le carré GGD. Sur 5 rangs pour les cadets et les JSP.
Sur 2 rangs pour la Douane.

Pour le SDIS, les motards GEND et PN ainsi que l'équipage DOUANE, le personnel s'intercale entre les véhicules. Idem pour les équipages 27° BCA.

ANNEXE V

REMISE DE DECORATIONS

Horaires	Déroulement	Commandement	Sonnerie	Responsables / acteurs Observations
11h10	Remise de décorations <i>Cette annexe sera mise à jour dans la note d'organisation, une fois les récipiendaires connus.</i>	Garde à vous Drapeau du GGD 74, sans votre garde, gagnez votre emplacement Récipiendaires, gagnez vos emplacements Ouvrez le ban Fermez le ban Décorés, rejoignez les rangs Drapeau du GGD 74, rejoignez votre garde Repos	Garde à vous Ouvrez le ban Fermez le ban	<i>Commentaire MC</i> COMTROUP (depuis les rangs) COMTROUP Le drapeau sans sa garde se place en D COMTROUP <i>Commentaire MC durant déplact</i> Les récipiendaires, commandés par le chancelier 27, s'alignent en C. Les autorités décorant s'alignent en B. COMTROUP Remise des décorations. COMTROUP COMTROUP Les décorés rejoignent les rangs aux ordres du CHANC 27. Les autorités décorant rejoignent le rang protocolaire. COMTROUP Le drapeau rejoint sa garde. COMTROUP

NB :

A l'appel de son nom, le récipiendaire salue jusqu'à ce que l'autorité s'avance vers lui pour lui remettre la décoration.

Il n'y a pas de salut par l'autorité décorant ni avant ni après la remise.

Le décoré ne salue pas après la remise.

Seule la remise de la croix LH donne lieu à une accolade.

NB2 :

Formules de remise, prononcée par l'autorité décorant :

Légion d'Honneur :

« **Grade, nom**, au nom du président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons chevalier de la Légion d'Honneur »

Médaille militaire :

« **Grade, nom**, au nom du président de la République, nous vous conférons la médaille militaire »

Croix de la valeur militaire :

« **Grade, nom**, au nom du ministre des armées, nous vous décernons la croix de la valeur militaire avec (rang), pour le motif suivant... »

Médaille de la Gendarmerie Nationale :

« **Grade, nom**, au nom du ministre des armées, nous vous décernons la médaille de la Gendarmerie Nationale avec (rang), pour le motif suivant... »

Médaille de la Défense nationale :

« **Grade, nom**, au nom du ministre des armées, nous vous décernons la médaille (niveau) de la Défense nationale »

Médaille de des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure :

« **Grade, nom**, au nom du ministre des armées, nous vous décernons la médaille (niveau) des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure avec agrafe... »

Médaille de la sécurité intérieure :

« **Grade, nom**, au nom du ministre de l'Intérieur, nous vous décernons la médaille (niveau) de la sécurité intérieure »

ANNEXE VI

DÉFILÉ

1. DISPOSITIONS PREPARATOIRES

1.1. Commandement du défilé

Les ordres de mise en place, de respect des espacements et de départ des défilés seront donnés par :

- Le DMDA situé à côté de l'estrade « Officiels » ;
- Le CNE PARDON situé au carrefour rue Dupanloup;
- Le CC1 CONTET situé au carrefour Bd St Bernard de Menthon.

1.2. Troupes à pied

- Troupes à pied aux ordres du COMTROUP et des chefs de pelotons : mouvement vers l'avenue d'Albigny, dans l'ordre du défilé, au pas cadencé par peloton, en sortant par l'arrière du dispositif sur le Pâquier, en longeant le bord de lac jusqu'au carrefour Bd St Bernard de Menthon.
- Mise en place des troupes entre la rue Dupanloup et le Bd St Bernard de Menthon, COMTROUP à hauteur du carrefour Dupanloup - Albigny.
- CR du CNE PARDON au DMDA de la mise en place terminée, avec les bons espacements.

1.3. Troupes motorisées

- Aux ordres du CTM, départ du Pâquier par l'itinéraire : Rue Revon, Av du Parmelan, Bd St Bernard de Menthon, avenue d'Albigny.
- Mise en place progressive des véhicules sur l'avenue d'Albigny, entre le Bd St Bernard de Menthon et la rue Dupanloup, CTM à hauteur du carrefour Dupanloup – Albigny (dès que les troupes à pied ont dépassé la rue Dupanloup).
- Espacement entre les détachements et les véhicules SDIS: 10 m.
- CR du CNE PARDON au DMDA de la mise en place terminée.

1.4. Unités statiques

Mise en place après le départ des troupes (à l'issue du salut du rang protocolaire aux porte-drapeaux et aux présidents d'associations) : à charge du CNE PERROT.

- Fanfare; mise en place sur le trottoir de l'avenue d'Albigny, dos à la préfecture, côté annexe EST
- Cadres sans troupes : à droite de l'estrade officielle.

2. COORDINATION

2.1. Troupes à pied

- Ordre du DMDA à la sono pour le lancement de la musique de défilé via OSA 27 ;
- Ordre du DMDA pour le départ du défilé à pied via CNE PARDON au COMTROUP ;
- Le CNE PARDON s'assurera de la prise en compte des espaces suffisants entre les pelotons.
- Défilé aux ordres du COMTROUP qui défile en tête : colonne par 3, guide à gauche.
- Seuls le COMTROUP, le CTP et les chefs de chaque peloton saluent les autorités sur l'estrade « officiels » sur leur gauche.
- Après le passage devant l'estrade « officiels », le COMTROUP quitte le défilé par la droite en laissant le commandement au CTP, revient sur ses pas et se place sur le trottoir de la préfecture face aux autorités ; après le passage des porte-drapeaux, il s'avance sur l'avenue d'Albigny pour saluer la Préfète. Le DMD invite la Préfète à descendre de la tribune pour saluer le COMTROUP.
- Après le passage devant la tribune et l'entrée rue Revon, les unités à pied, s'engagent rue du 30^e RI (ouverture à charge MDR 27) pour la dislocation aux ordres des chefs d'éléments.
- Le CTP, suivi du détachement GEND/Cadets, rejoint la place du Souvenir pour rendre les honneurs au Drapeau du GGD. Dislocation sur place à l'issue.

2.2. Troupes motorisées

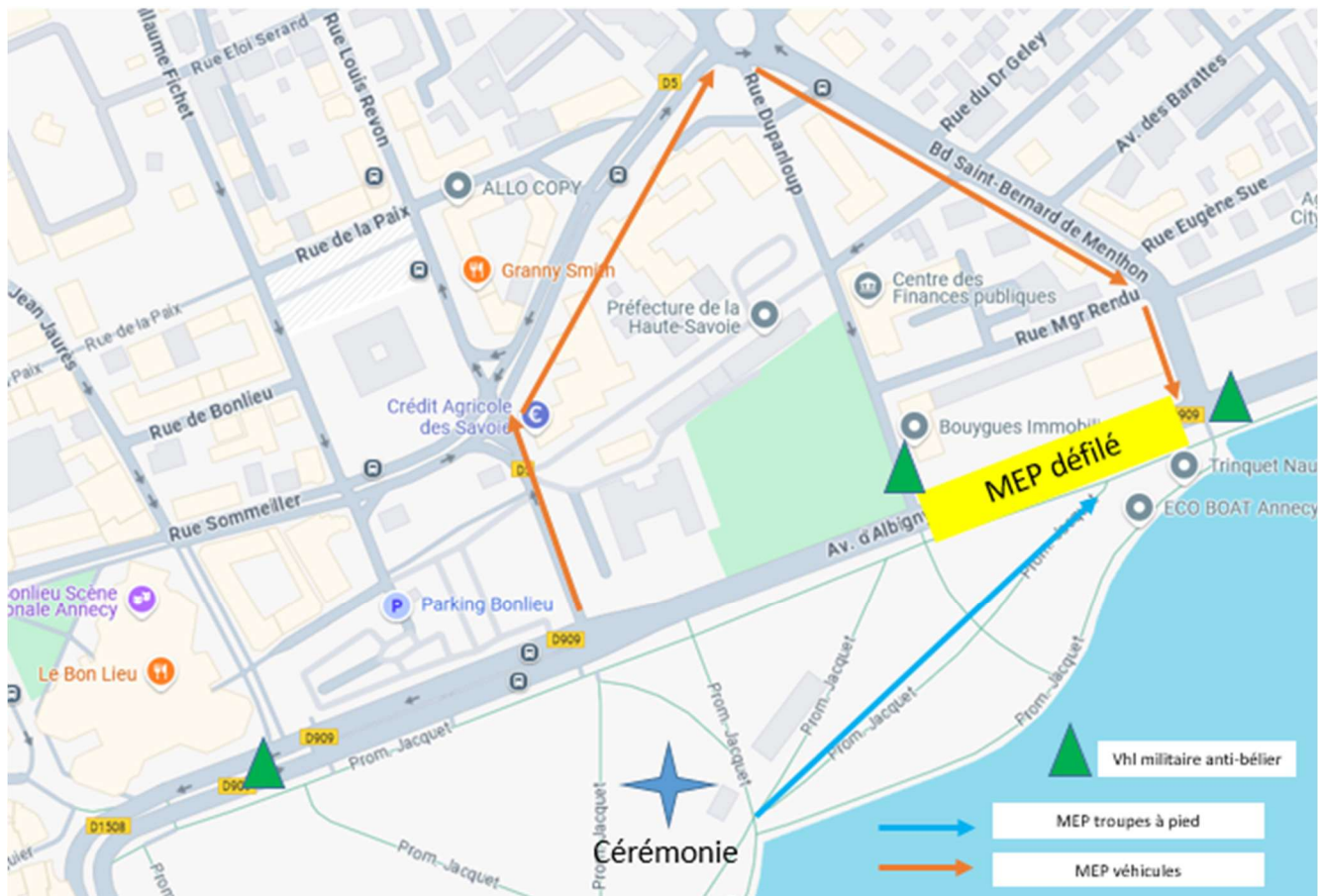
- Ordre de départ du défilé motorisé par le CNE PARDON une fois le dernier peloton à pied passant devant les autorités ;
- Le CNE PARDON s'assurera de la prise en compte des espaces suffisants entre les véhicules à leur passage devant lui.
- Défilé aux ordres du CTM qui défile en tête.
- Seuls les chefs de véhicules saluent les autorités sur l'estrade « officiels » sur leur gauche.
- Après le passage devant l'estrade « officiels », les véhicules, sous les ordres du CTM, transiteront par la rue J.JAURES et la rue SOMMEILLER pour se disloquer.

2.3. Fin du défilé

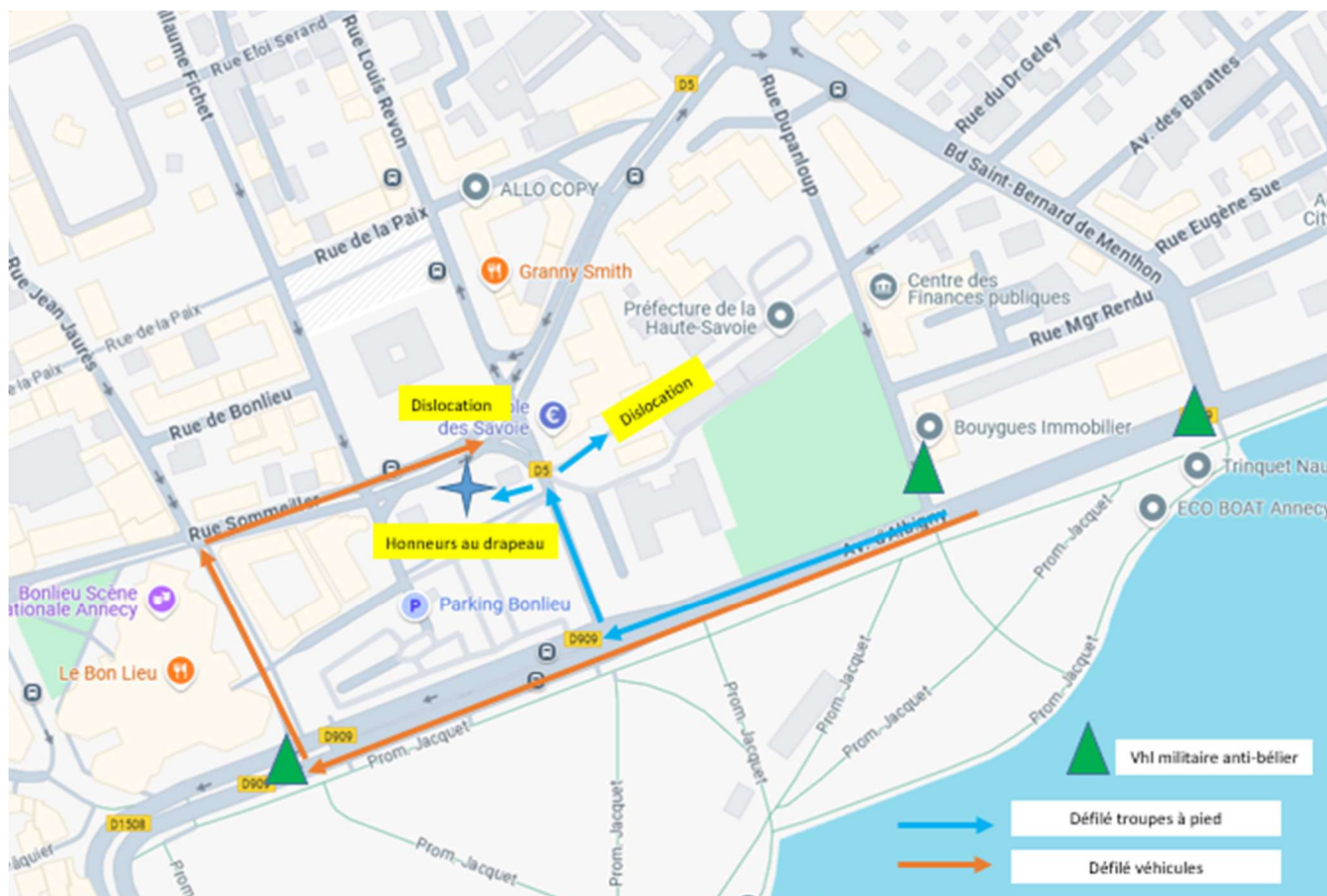
- Après le passage des véhicules SDIS, les porte-drapeaux associatifs se placeront sur l'avenue d'ALBIGNY et clotureront le défilé en passant en cortège devant les autorités, colonne par 3, aux ordres de M.MISSILLIER. Dislocation rue du 30^e RI.

3. PLANS

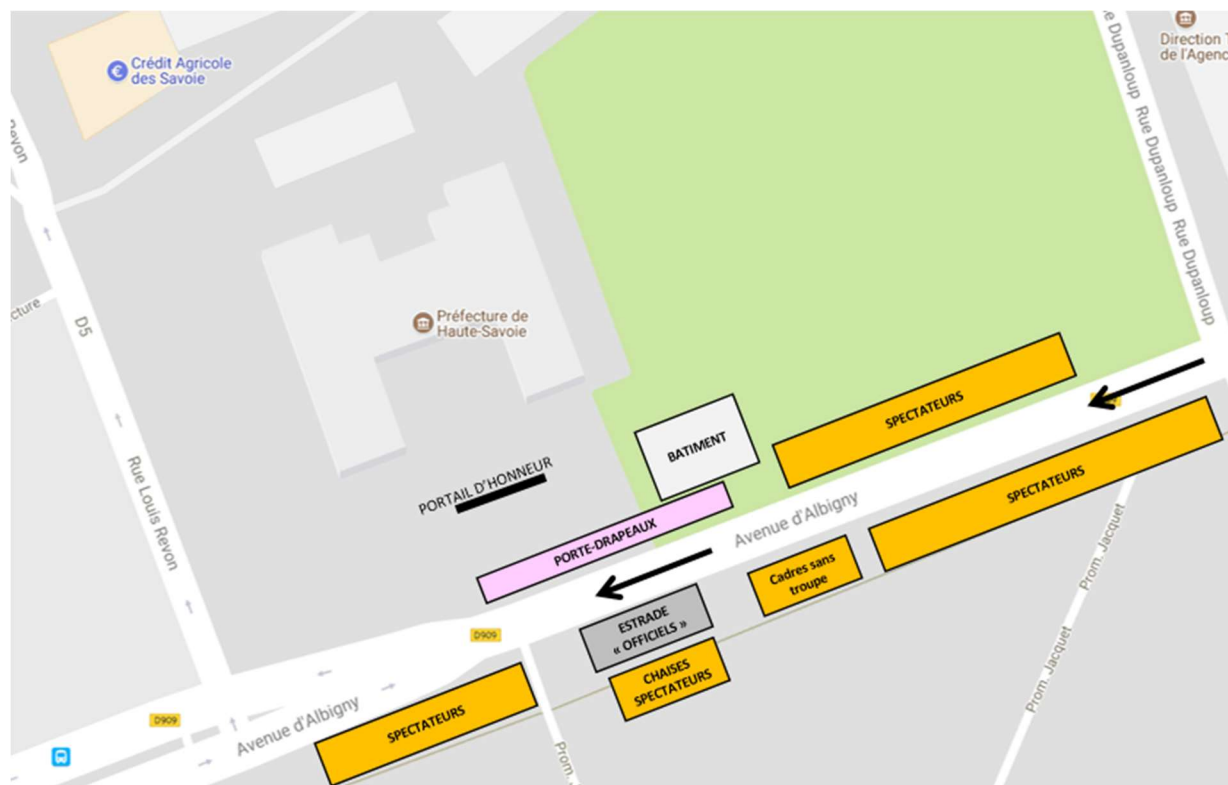
Mise en place du défilé

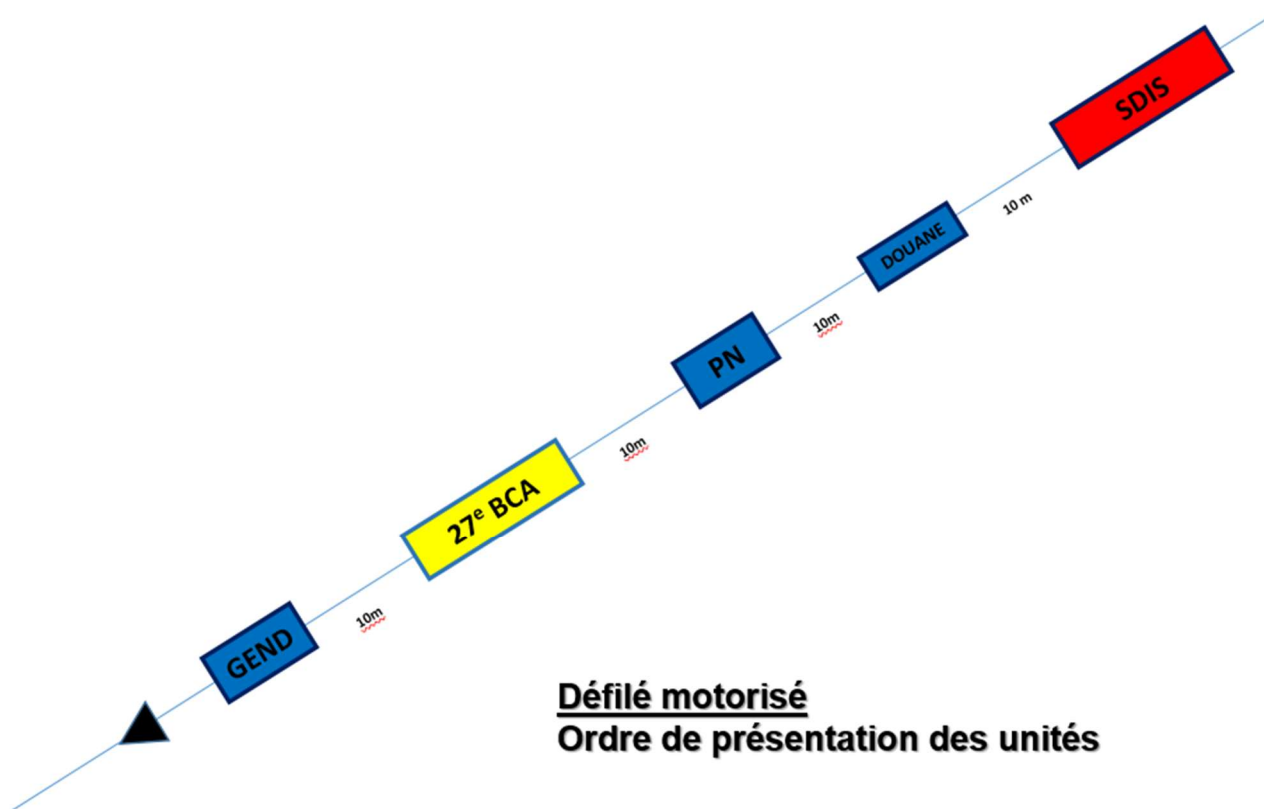
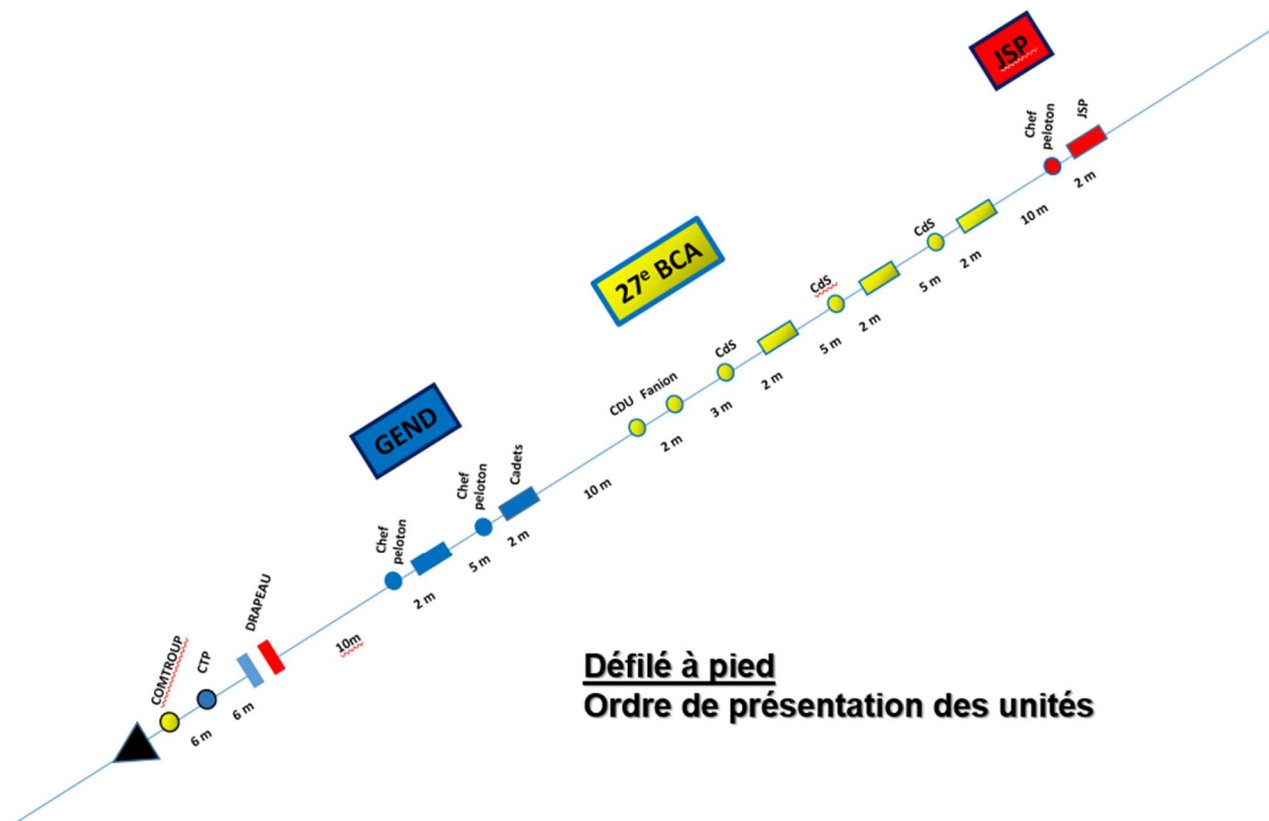


Défilé

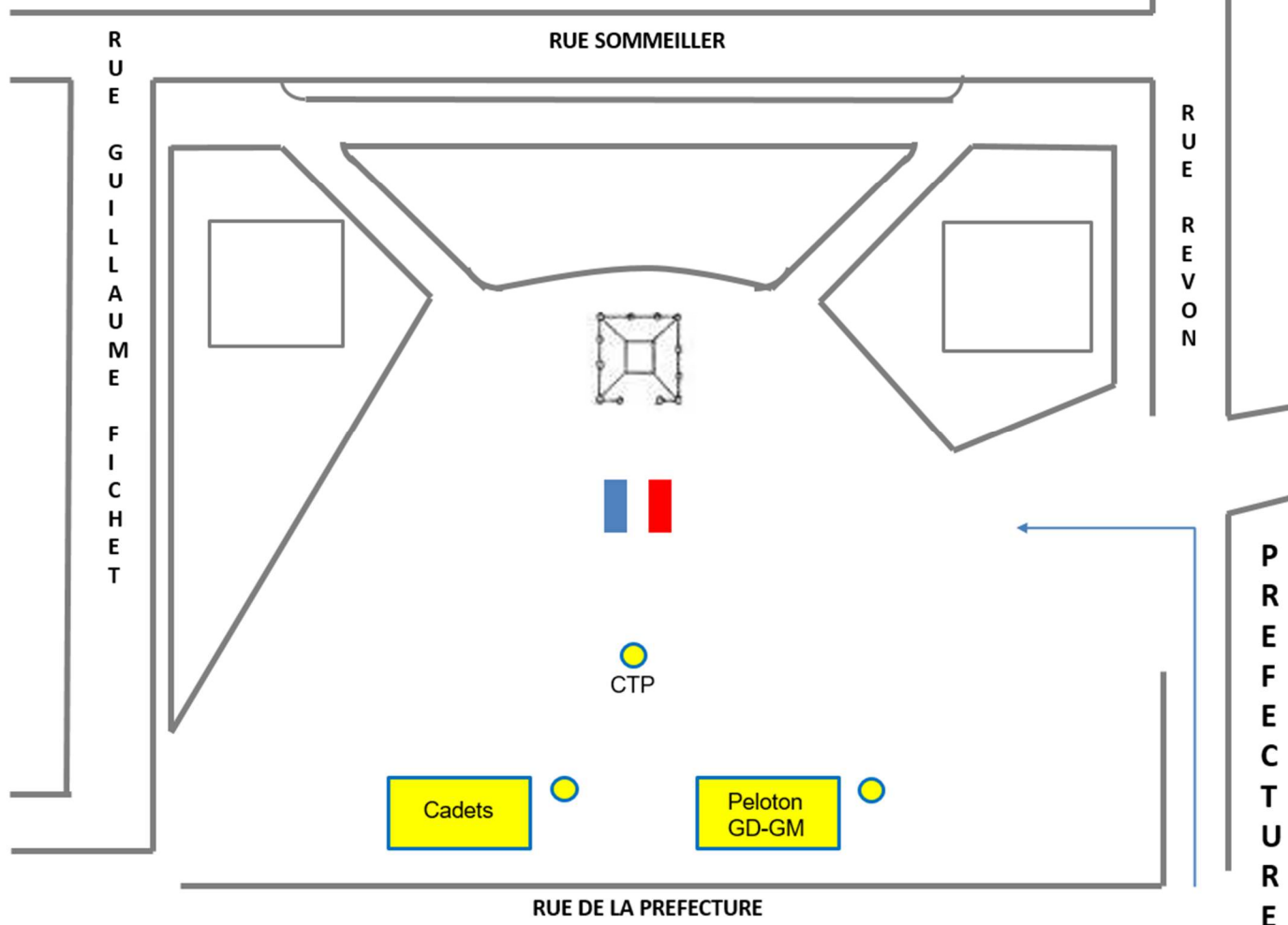


Dispositif statique pendant le défilé





HONNEURS AU DRAPEAU PLACE DU SOUVENIR



LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES:

- Madame la préfète de Haute-Savoie
 - Monsieur le maire d'Annecy
 - Monsieur le directeur des services de l'éducation nationale de Haute-Savoie/SDJES
 - Monsieur le délégué militaire départemental de Haute-Savoie
 - Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Savoie
 - Monsieur le directeur interdépartemental de la police nationale
 - Monsieur le directeur départemental du SDIS 74
 - Monsieur le directeur régional des douanes
 - Monsieur le directeur départemental de l'ONAC-VG 74
 - Monsieur le directeur de la police municipale d'Annecy
-
- 27^e Bataillon de chasseurs alpins
 - Centre d'information et de recrutement des forces armées d'Annecy
 - Monsieur l'assistant départemental pour la Marine nationale

Sous couvert du BRCE/PREF 74 :

- Mesdames et messieurs les parlementaires de Haute-Savoie
- Monsieur le président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur le président du conseil départemental de Haute-Savoie
- Monsieur le président de Grand Annecy Agglomération

Sous couvert de l'ONAC-VG 74 :

- Mesdames et messieurs les présidents des associations patriotiques et mémorielles de Haute-Savoie